



Contribution à la consultation des corps intermédiaires de la société calédonienne du 25 janvier 2021 au 25 mars 2021 sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Notylia, Le cercle des femmes Chefs d'entreprise

Contribution publiée le 22/03/2021

Réponses de l'organisation au questionnaire mis à disposition sur la plateforme participative notreavenir-nc.fr.

Présentation de l'organisation et de son objet

association regroupant des femmes chef d'entreprise ou auto-entrepreneur

Selon vous, que signifie « être français » aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie ?

- Avoir la Nationalité française
- Etre protégé par la Constitution Française
- Avoir des garanties de l'Etat français
- Etre protégé par la France et par l'Europe

Selon vous, que signifie l'indépendance ? Et que signifie la souveraineté ?

Indépendance	Souveraineté
<ul style="list-style-type: none">• Une rupture avec l'Etat français	<ul style="list-style-type: none">• Le droit de décider des lois qui gouvernent un pays

Selon vous, quel(s) lien(s) la Nouvelle-Calédonie doit-elle entretenir avec la France ?

- Les même liens qu'actuellement
- Une assez grande autonomie pour les matières transférées
- La garantie des droits fondamentaux préservée par la France

Selon vous, à quel(s) grand(s) défis la Nouvelle-Calédonie est-elle confrontée ? Et comment doit-elle y répondre ?

- La montée des fanatismes des deux bords (indépendantistes et loyalistes)
- L'augmentation de la délinquance
- L'augmentation des inégalités sociales

Quels sont vos espoirs et préoccupations vis-à-vis de l'avenir calédonien ?

Espoirs	Préoccupations
<ul style="list-style-type: none">• une meilleure cohésion• Moins de tensions entre indépendantistes et loyalistes	<ul style="list-style-type: none">• Montée de la délinquance• Montée du racisme "anti blancs"

Souhaitez-vous formuler une proposition en lien avec l'un des trois thèmes évoqués par le Président de la République* et listés ci-dessous :

- **Défi climatique**
- **Développement économique**
- **Axe indopacifique**

[*Discours prononcé par le Président de la République le 5 octobre 2020 à l'issue de la seconde consultation pour l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.](#)